



DECISION N° 2023-1135

**Marché de prestation de service avec
muséemusée.com pour insertion publicitaire du
Centre d'Art Contemporain**

Direction de la Culture

Le Maire,

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le conseil municipal ;

Vu les articles L. 2122-23 et L. 2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux adjoints et/ou conseillers municipaux ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour les matières énumérées à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François Dussaubat, Adjoint au Maire, dans le cadre des délégations du conseil municipal au Maire ;

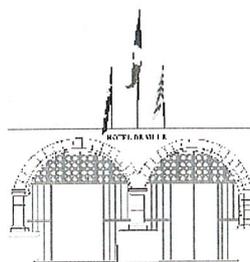
Vu les articles R2122-8 relatifs au marché passé sans publicité ni mise en concurrence dans le cadre d'une procédure adaptée ;

Considérant que la Ville de Perpignan souhaite valoriser par une insertion publicitaire numérique les expositions temporaires présentées au Centre d'Art Contemporain ;

DÉCIDE

Article 1

De conclure un marché de prestation de service avec muséemusée.com pour assurer un support de communication numérique en lien avec les expositions temporaires présentées au Centre d'Art Contemporain, à partir du 10 août 2023, pour un affichage d'une durée d'un an ;



Article 2

La Ville de Perpignan s'engage à verser au prestataire, sur présentation d'une facture à l'issue des prestations, le montant de 114 € HT (cent quatorze euros), soit un montant TTC de 136,80 € TTC (cent trente-six euros et quatre-vingts centimes).

Article 3

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal seront chargés de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil municipal

Fait à Perpignan, le **27 SEP. 2023**

ID Télétransmission : 066-216601369- 20230927- 179678- AV-1-1

Accusé reçu le : **27 SEP. 2023**

Affiché le : **27 SEP. 2023**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

